

Jean-Jacques Rousseau
LETTRE A MONSIEUR LE NIEPS,
in *Collection complète des oeuvres*, Genève, 1780-1789, vol. 8, in-4°

édition en ligne www.rousseauonline.ch
version du 2 juillet 2023

<https://www.rousseauonline.ch/Text/lettre-a-monsieur-le-nieps.php>



JEAN JACQUES ROUSSEAU

LETTRE
A MONSIEUR LE NIEPS ,

Ecrit de Montmorenci le 5 Avril 1759.

[1759, avril 5; 1782; C.C., t. VI, p.63 =Du Peyrou/Moultou 1780-
89 quarto édition, t. VIII, pp. 180-190.]

[180]

LETTRE A MONSIEUR
[T o u s s a i n t - P i e r r e]
LE NIEPS ,

Ecrit de Montmorenci le 5 Avril 1759.

Eh vive Dieu! mon bon ami, que votre Lettre est réjouissante! des cinquante louis, des cent louis, des deux cents louis, des 4800 livres! ou prendrai-je des coffres pour metre tout cela? vraiment, je suis tout émerveillé de la générosité de ces MM. de l'Opéra! Qu'ils ont change! O les honnêtes gens! il me semble que je vois déjà les monceaux d'or étalés sur ma table! malheureusement un pied cloche, mais je le ferai reclouer, de peur que tant d'or ne vienne à rouler par les trous du plancher, dans la cave, au lieu d'y entrer par la porte, en bons tonneaux bien relies, digne & vrai coffre fort, non pas tout-à-fait d'un Genevois, mais d'un Suisse. Jusqu'ici M. Duclos, m'a garde le secret sur brillantes offres, mais puisqu'il est charge de me les faire, il me les sera; je le connois bien, il ne gardera surement pas l'argent pour lui. O! quand je serai riche, venez, venez, avec vos monstres de l'Escalade, je vous ferai manger un brochet long comme ma chambre.

O ça, notre ami, c'est assez rire; mais que l'argent vienne Revenons aux faits. Vous verrez par le Mémoire ci-joint, & [181] par les deux Lettres qui l'accompagnent, l'état de la question. Ces Lettres ont reste toutes deux sans réponse. Vous me dites qu'on me blâme dans cette affaire, je serois bien curieux de savoir comment, & de quoi? Seroit-ce d'être assez insolent pour demander justice, & assez fou pour espérer que l'on me la rendu? Dans cette dernière affaire, j'ai envoyé un double de mon Mémoire à M. Duclos, qui, dans le tems, ayant pris un grand intérêt à l'Ouvrage, fut le médiateur & le témoin du traite. Encore échauffé d'un entretien qui ressembloit à ceux dont vous me parlez, je marquois un peu de colere & d'indignation dans ma Lettre contre les procédés des Directeurs de l'Opéra. Un peu calme, je lui récrivis pour le prier de supprimer ma premiere Lettre. Il répondit a cette premiere qu'il m'approuvoit fort de réclamer tous mes droits; qu'il m'étoit assurément bien permis d'être jaloux du peu que je m'étois réserve, & que je ne devois pas douter qu'il ne fit tout ce qui dependroit de lui pour me procurer la justice qui m'étoit due. Il répondit à la seconde, qu'il n'avoit rien apperçu dans l'autre que je pusse regretter d'avoir écrit; qu'au surplus MM. Rebel & Francoeur ne faisoient aucune difficulté de me rendre mes entrées, & que comme ils n'étoient pas les maîtres l'Opéra, lorsque son me les refusa, ce refus n'étoit pas de leur fait. Pendant ces petites négociations, j'appris qu'ils alloient toujours train, sans s'embarasser non plus de moi que si je n'avois pas existe, qu'ils avoient remis le Devin du Village...Vous savez comment! sans m'écrire, sans me rien faire dire, sans m'envoyer même les billets qui m'avoient été promis en pareil cas, quand on m'ôta mes [182] entrées: de sorte que tout ce qu'avoient fait à cet égard les nouveaux Directeurs avoit été de renchérir sur la mal'honnêteté des autres, Outre de tant d'insultes, je rejettai dans ma troisieme Lettre à M. Duclos, l'offre tardive & forcée de me redonner les entrées, & je persistai à redemander la restitution de ma piece. M. Duclos ne m'a pas répondu: voilà exactement à quoi l'affaire en est restée.

Or, mon ami, voyons donc selon la rigueur du droit en quoi je suis à blâmer. Je dis, selon la rigueur du droit, à moins que les Directeurs de l'Opéra ne se fassent, des insultes & des affronts qu'ils m'ont faits, un titre pour exiger de ma part des honnêtetés & des graces.

Du moment que le traite est rompu, mon Ouvrage m'appartient de nouveau. Les faits sont prouves dans le Mémoire. Ai-je tort de redemander mon bien?

Mais, disent les nouveaux Directeurs, l'infraction n'est pas de notre fait. Je le suppose un moment; qu'importe? le traite en est-il moins rompu? Je n'ai point traite avec les Directeurs, mais avec la Direction. Ne tiendrait-il donc qu'a des changemens simules de Directeurs, pour

faire impunément banqueroute tous les huit jours? Je ne connois ni ne veux connoître les fleurs Rebel & Francoeur. Que Gautier ou Garguille dirigent l'Opéra, que me fait cela? J'ai cédé mon Ouvrage à l'Opéra sous des conditions qui ont été violées, je l'ai vendu pour un prix qui n'a point été payé, mon Ouvrage n'est donc pas à l'Opéra, mais à moi; je le redemande; en le retenant on le vole. Tout cela me paroît clair.

Il y a plus, en ne réparant pas le tort que m'avoient fait [183] les anciens Directeurs, les nouveaux l'ont confirme; en cela d'autant plus inexcusables, qu'ils ne pouvoient pas ignorer les articles d'un traite fait avec eux-mêmes en personnes. Etois-je donc obligé de savoir que l'Opéra, ou je n'allois plus, changeoit de Directeurs? Pouvois-je deviner si les derniers étoient moins iniques? Pour l'apprendre, falloit-il m'exposer à de nouveaux affronts, aller leur faire ma cour à leur porte, & leur demander humblement en grace, de vouloir bien ne me plus voler? S'ils vouloient garder mon Ouvrage, c'étoit à eux de faire ce qu'il falloit pour qu'il leur appartint; mais en ne désavouant pas l'iniquité de leurs prédécesseurs, ils l'ont partagé, en ne me rendant pas les entrées qu'ils savoyent m'être dues, ils me les ont ôtées une seconde fois. S'ils disent qu'ils ne savoyent ou me prendre, ils mentent; car ils étoient environnés de gens de ma connoissance dont ils n'ignoroient apprendre ou j'étois. S'ils disent qu'ils n'y ont pas songé, ils mentent encore; car au moins en préparant une reprise du Devin du Village, ils ne pouvoient pas penser à ce qu'ils devoient à l'Auteur. Mais, ils n'ont pas osé de ne plus me refuser les entrées, que quand ils y ont été forcés par le cri public. Il est donc faux que la violation du traite ne soit pas de leur fait. Ils ont fait davantage, ils ont renchéri sur la mal'honnêteté de leurs prédécesseurs; car en me refusant l'entrée, le sieur Deneuille me déclara de la part de ceux-ci, que quand on joueroit le Devin du Village on auroit soin de m'envoyer des billets. Or non-seulement les nouveaux ne m'ont pas parlé, ni écrit, ni fait écrire, mais quand ils ont remis le Devin du Village, ils [184] n'ont pas même envoyé les billets que les autres avoyent promis. On voit que ces gens-là, tout fiers de pouvoir être iniques impunément, se croiroient déshonorés s'ils faisoient un acte de justice.

En recommençant à ne me plus refuser les entrées, ils appellent cela me les rendre. Voilà qui est plaisant! Qu'ils me rendent donc les cinq années accolées depuis qu'ils me les ont ôtées; la jouissance de ces cinq années ne m'étoit-elle pas due, n'entroit-elle pas dans le traité? Ces Messieurs penseroient-ils donc être quittes avec moi en me donnant les entrées le dernier jour de ma vie. Mon Ouvrage ne sauroit être à eux, qu'ils ne m'en payent le prix en entier. Ils ne peuvent, me dira-t-on, me rendre le tems passe: pourquoi me l'ont-ils ôté? c'est leur faute, me le doivent-ils moins pour cela? C'étoit à eux, par la représentation de cette impossibilité, & par de bonnes manieres, d'obtenir que je voulusse bien me relâcher en cela de mon droit, ou en accepter une compensation. Mais, bon! je vauz bien la peine qu'on daigne, être juste avec moi! soit. Voyons donc enfin de mon cote à quel titre je suis obligée de leur faire grace? Ma foi, puisqu'ils sont si rogues, si vains, si dédaigneux de toute justice, je demande, moi, la justice en toute rigueur; je veux tout le prix stipule, ou que le marche soit nul. Que si l'on me refuse la justice qui m'est due, comment ce refus fait-il mon tort, & qui est-ce qui m'ôtera le droit de me plaindre? Qu'y a-t-il d'équitable, de raisonnable à répondre à cela? Ne devrois-je point peut-être un remerciement à ces Messieurs, lorsqu'a regret & en rechignant, ils veulent bien ne me voler qu'une partie de ce qui m'est du.

[185] *De nos Plaideurs Manceaux, les maximes m'étonnent;*
Ce qu'ils ne prennent pas, ils disent qu'ils le donnent.

Passons aux raisons de convenance. Après m'avoir ôté les entrées, tandis que j'étois à Paris, me les rendre quand je n'y suis plus, n'est-ce pas joindre la raillerie à l'insulte? Ne savent-ils pas bien que je n'ai ni le moyen, ni l'intention de profiter de leur offre. Eh! pourquoi diable irois-je si loin chercher leur Opéra, n'ai-je pas tout à ma porte les Chouettes de l foret de Montmorenci?

Ils ne refusent pas, dit M. Duclos, de me rendre mes entrées. J'entends bien: ils me les rendront volontiers aujourd'hui pour avoir le plaisir de me les ôter demain, & de me faire ainsi un second affront. Puisque ces gens-là n'ont ni foi, ni parole, qui est-ce qui me répondra d'eux & de leurs intentions? Ne me sera-t-il pas bien agréable de ne me jamais présente à la porte, que dans l'attente de me la voir fermer ne seconde fois. Ils n'en auront plus, direz-vous, le prétexte. Eh! pardonnez-moi, Monsieur, ils l'auront toujours; car, si-tôt qu'il faudra trouver leur Opéra beau, qu'on me ramenée aux Carrieres! Que n'ont-ils propose cette admirable condition dans leur marche! jamais ils n'auroient massacre mon pauvre Devin. Quand ils voudront me chicaner, manqueront-ils de prétextes? Avec des mensonges, on n'en manque jamais. N'ont-ils pas dit que je faisais du bruit au spectacle, & que mon exclusion etoit une affaire de police?

Premièrement, ils mentent: j'en prends à témoin tout le Parterre & l'Amphithéâtre de ce tems-là. De ma vie je n'ai [186] crie, ni battu des mains aux Bouffons; & je ne pouvois ni rire, ni bailler à l'Opéra François, puisque je n'y restois jamais, & qu'aussi-tôt que j'entendois commencer la lugubre psalmodie, je me sauvois dans les corridors. S'ils avoient pu me prendre en faute au Spectacle, ils se seroient bien garde de m'en éloigner. Tout le monde a su avec quel soin j'étois consigne, recommande aux sentinelles; par-tout on n'attendoit qu'un mot, qu'un geste pour m'arrêter, & si-tôt que j'allois au Parterre, j'étois environné de mouches qui cherchoient m'exciter. Imaginez-vous s'il falut user de prudence pour ne donner aucune prise sur moi. Tous leurs efforts furent vains; car il y a long tems que je me suis dit: *Jean-Jaques, puisque tu prends le dangereux emploi de défenseur de la vérité, sois sans cesse attentif sur-toi même, soumis en tout aux loix & aux regles, afin que quand on voudra te maltraiter on ait toujours tort.*

Plaise à Dieu que j'observe aussi bien ce précepte jusqu'à la fin de ma vie, que je crois l'avoir observé jusqu'ici. Aussi, mon bon ami, je parle ferme & n'ai peur de rien. Je sens qu'il n'y a homme sur la terre qui puisse me faire du mal justement, & quant à l'injustice, personne au monde n'en est à l'abri. Je suis le plus foible des êtres, tout le monde peut me faire du mal impunément. J'éprouve qu'on le fait bien, & les insultes des Directeurs de l'Opéra, sont pour moi le coup-de-pied de l'âne. Rien de tout cela ne dépend de moi; qu'y ferois-je? Mais c'est mon affaire que quiconque me sera du mal, fasse mal, & voilà de quoi je rebonds.

Premièrement donc, ils mentent, & en second lieu, quand ils ne mentiroient pas, ils ont tort; car quelque mal que s'eusse [187] pu dire, écrire ou faire, il ne falloit point m'ôter les entrées, attendu que l'Opéra n'en étant pas moins possesseur de mon ouvrage, n'en devoit pas moins payer le prix convenu. Que falloit-il donc faire? m'arrêter, me traduire devant les Tribunaux, me faire mon procès, me faire pendre, écarteler, brûler, jeter ma cendre au vent, si je l'avois mérité; mais il ne falloit pas m'ôter les entrées. Aussi-bien, comment, étant prisonnier ou pendu, serois-je allé faire du bruit à l'Opéra? Ils disent encore: puisqu'il se déplaît à notre théâtre, quel mal lui a-t-on fait de lui en ôter l'entrée. Je rebonds qu'on m'a fait tort, violence, injustice, affront; & c'est du mal que cela. De ce que mon voisin ne veut pas employer son argent, est-ce à dire que je sois en droit d'aller lui couper la bourse?

De quelque maniere que je tourne la chose, quelque regle de justice que j'y puisse appliquer, je vois toujours qu'en jugement contradictoire par-devant tous les Tribunaux de la terre, les Directeurs de l'Opéra seroient à l'instant condamnés à la restitution de ma Piece, à réparation, à dommages & intérêts. Mais il est clair que j'ai tort, parce que je ne puis obtenir justice, & qu'ils ont raison parce qu'ils sont les plus forts. Je défie qui que ce fois au monde de pouvoir alléguer en leur faveur autre chose que cela.

Il faut à présent vous parler de mes Libraires, & je commencerai par M. Pissot. J'ignore s'il a gagné ou perdu avec moi; toutes les fois que je lui demandois si la vente alloit bien, il me repondoit; passablement; sans que jamais j'en aye pu tirer autre chose. Il ne m'a pas donné un fou de mon premier Discours, ni aucune espece de présent, sinon quelques [188] exemplaires pour mes amis. J'ai traité avec lui pour la Gravure du Devin du Village, sur le pied de cinq cents francs, moitié en Livres & moitié en argent, qu'il s'obligea de me payer à plusieurs fois & en certains termes, il ne tint parole à aucun & j'ai été obligé de courir long-tems après mes deux cents cinquante livres.

Par rapport à mon Libraire de Hollande, je l'ai trouvé en toutes choses exact, attentif, honnête; je lui demandai vingt-cinq louis de mon discours sur l'inégalité, il me les donna sur-le-champ, & il envoya de plus une robe à ma gouvernante. Je lui ai demandé trente louis de ma lettre à M. d'Alembert, & il me les donna sur-le-champ; il n'a fait à cette occasion aucun présent ni à moi, ni à ma gouvernante,* [*Depuis lors il lui a fait une pension viagere de trois cents livres, & je me fais un sensible plaisir de rendre public un acte aussi rare de reconnoissance & de générosité.] & il ne les devoit pas; mais il m'a fait un plaisir que je n'ai jamais reçu de M. Pissot, en me déclarant de bon cœur qu'il faisoit bien ses affaires avec moi. Voilà mon ami, les faits dans leur exactitude. Si quelqu'un vous dit quelque chose de contraire à cela, il ne dit pas vrai.

Si ceux qui m'accusent de manquer de désintéressement; entendent par-la, que je ne me verrois pas ôter avec plaisir le peu que je gagne pour vivre, ils ont raison; & il est clair, qu'il n'y a pour moi d'autre moyen de leur paroître désintéressé que de me laisser mourir de faim. S'ils

entendent que toutes ressources me sont également bonnes, & que pourvu que l'argent vienne, je m'embarrasse peu comment il vient; [189] je crois qu'ils ont tort. Si j'étois plus facile sur les moyens d'acquérir, il me seroit moins douloureux de perdre, & l'on fait bien qu'il n'y a personne de si prodigue que les voleurs. Mais quand on me dépouille injustement de ce qui m'appartient, quand on m'ôte le modique produit de mon travail, on me fait un tort qu'il ne m'est pas aise de réparer, il m'est bien dur de n'avoir pas même la liberté de m'en plaindre. Il y a long-tems que le Public de Paris se fait un Jean-Jaques à sa mode, & lui prodigue d'une main libérale des dons dont le Jean-Jaques de Montmorenci ne voit jamais rien. Infirmes & malades les trois quarts de l'Anne, il faut que je trouve sur le travail de l'autre quart de quoi pourvoir à tout. Ceux qui ne gagnent leur pain que par des voies honnêtes, connoissent le prix de ce pain & ne seront pas surpris que je ne puisse faire du mien de grandes largesses.

Ne vous chargez point, croyez-moi, de me défendre des discours publics, vous auriez trop à faire; il suffit qu'ils ne abusent pas, & que votre estime & votre amitié me restent. J'ai à Paris & ailleurs des ennemis caches qui n'oublieront point les maux qu'ils m'ont faits; car quelquefois l'offense pardonne, mais l'offenseur ne pardonne jamais. Vous devez sentir combien la partie est inégale entr'eux & moi. Rependus dans le monde, ils y sont passer tout ce qu'il leur plaît sans que je puisse ni le savoir, ni m'en défendre: ne fait-on que l'absent à toujours tort? D'ailleurs, avec mon étourdie franchise, je commence par rompre ouvertement avec les gens qui m'ont trompe. En déclarant haut & clair, que celui se dit mon ami, ne l'est point, & que je ne suis plus le [190] sien, j'avertis le Public de se tenir en garde contre le mal que j'en pourrais dire. Pour eux ils ne sont pas si mal-adroits que cela. C'est une si belle chose que le vernis des procédés & le ménagement de la bienséance! La haine en tire un si commode parti! On satisfait sa vengeance à son aise en faisant admirer sa générosité. On cache doucement le poignard sous le manteau de l'amitié, & l'on sait égorger en feignant de plaindre. Ce pauvre citoyen! dans le fond il n'est pas méchant; mais il a une mauvaise tête, qui le conduit aussi mal que seroit un mauvais cœur. On lâche mystérieusement quelque mot obscur, qui bientôt est relèvé, commente, répandu par les apprentifs philosophes; on prépare dans d'obscurs conciliabules le poison qu'ils se chargent de répandre dans le Public. Tel a la grandeur d'ame de dire mille biens de moi, après avoir pris ses mesures pour que; personne n'en puisse rien croire. Tel me défend du mal dont on m'accuse, après avoir fait en sorte qu'on n'en puisse douter. Voilà ce qui s'appelle de l'habileté! Que voulez-vous que je fasse à cela? Entends-je de ma retraite les discours que l'on tient dans les cercles? Quand je les entendrois, irois-je pour les démentir révéler les secrets de l'amitié, même après qu'elle est éteinte. Non, cher le Nieps, on peut repousser les coups portés par des mains ennemies; mais quand on voit parmi les assassins son ami, le poignard à la main, il ne reste qu'à s'envelopper la tête.

[Tableau-8-8]

FIN.

 page not readable or empty
./images/cc-small.png